

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 13

PROCÈS - VERBAL*De la réunion du Conseil Municipal**Du 18 mars 2015*

Le 18 mars 2015, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 11 mars 2015, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

PRESENTS : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Cécile CLÉMENT, MM. Julien DELCOUR, Sébastien MAZURIER, Eric LEBLANC, Yoann RENARD, Mmes Séverine DURET, Valérie MÉZIÈRE, Mr Daniel ANGOT, Mme Séverine CHÉRAULT.

ABSENTE EXCUSÉE : Marie GIRARD

Le Conseil Municipal a désigné, Mr Eric LEBLANC, secrétaire de séance.

**.....
COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

EXERCICE 2014	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	171 204.01	
Recettes de l'exercice		297 028.73
Résultat de l'exercice (excédent)		125 824.72
Résultat antérieur reporté (déficit)	189 021.25	
Résultat de clôture (déficit)	63 196.53	
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	432 635.13	
Recettes de l'exercice		528 109.27
Résultat de l'exercice (excédent)		95 474.14
Résultat antérieur reporté (excédent)		259 197.30
Résultat de clôture (excédent)		354 671.44
Résultat de clôture (excédent) final		291 474.91

AFFECTATION

Le Conseil Municipal décide comme suit l'affectation du résultat :

Compte 001 : Déficit investissement reporté	Exercice 2015	63 196.53
Compte 002 : Excédent de	Exercice 2015	249 197.78

fonctionnement reporté		
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	Exercice 2015	105 473.66

COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2015

Après délibération, et après avoir pris connaissance du montant des bases d'imposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

➤ DECIDE de ne pas modifier le taux des taxes et inscrit au BP le produit attendu suivant :

- 10.56 % pour la Taxe d'Habitation, soit un produit de : 63 645 €

- 6.74 % pour le Foncier Bâti, soit un produit de : 28 173 €

- 17.09 % pour le Foncier Non Bâti soit un produit de : 35 786 €

Pour un total de 127 604 € à inscrire au compte 73111 du BP 2015

BUDGET PRIMITIF 2014

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 409 416.62 €

Pour le fonctionnement, total des dépenses de 731 223.23 €, total des recettes de 749 406.78, ce qui dégage un excédent prévisionnel de 18 183.55 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

EXERCICE 2014	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	94 364.41	
Recettes de l'exercice		94 364.41
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat antérieur reporté (excédent)		0.00
Résultat de clôture		0.00
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	102 681.86	
Recettes de l'exercice		102 681.76
Résultat de l'exercice (déficit)	0.10	0.00
Résultat antérieur reporté (excédent)		0.10
Résultat de clôture		0.00

PAS D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

COMPTE DE GESTION 2014 DU LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2015 DU LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 89 126.66 €.

Pour le fonctionnement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 89 123.66 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - LOTISSEMENT DU FOURNEAU ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

EXERCICE 2014	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En euros	En euros
Dépenses de l'exercice	274 634.09	
Recettes de l'exercice		274 634.09
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat de clôture		0.00
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	274 634.52	
Recettes de l'exercice		281 460.65
Résultat de l'exercice		6 826.13
Résultat antérieur reporté (excédent)		48 408.45
Résultat de clôture		55 234.58

Le Conseil Municipal décide comme suit l'affectation du résultat :

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté	Exercice 2015	55 234.58
--	---------------	------------------

COMPTE DE GESTION 2014 DU LOTISSEMENT DU FOURNEAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que

l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2015 DU LOTISSEMENT DU FOURNEAU

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 263 651.37 €.

Pour le fonctionnement, total des dépenses de 264 827.93 €, total des recettes de 318 895.95, ce qui dégage un excédent prévisionnel de 54 068.02 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - ZONE ARTISANALE DES ORMES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

EXERCICE 2014	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	En Euros	En Euros
Dépenses de l'exercice	162 243.90	
Recettes de l'exercice		162 243.90
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat de clôture		0.00
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	162 243.90	
Recettes de l'exercice		162 243.90
Résultat de l'exercice		0.00

Résultat antérieur reporté		0.00
Résultat de clôture		0.00

PAS D'AFFECTION DU RÉSULTAT

COMPTE DE GESTION 2014 DE LA ZONE ARTISANALE DES ORMES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2015 POUR ZONE ARTISANALE DES ORMES

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 170 847.92 €.

Pour le fonctionnement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 173 675.40 €.

BUDGET PRIMITIF 2015 POUR ZONE ARTISANALE DES ORMES

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :
125 561.62 €.

Pour le fonctionnement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :
194 790.10 €.

DELIBERATION POUR VALIDATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ALIENATIONS DE CHEMINS ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Bernard Moullé, 1^{er} adjoint en charge de la voirie donne lecture du rapport du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 13 au 28 janvier 2015, aucune observation n'a été faite.

En conclusion, il est émis un avis favorable au projet, par le commissaire-enquêteur et de ce fait le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, l'aliénation de tronçons de chemins ruraux et communaux soumis à cette enquête publique.

Ces aliénations de chemins ruraux et communaux concernent :

La régularisation du tronçon « d'un ensemble de chemin de la Sévinière »

Demande d'achat des consorts Bedouet

La régularisation du chemin rural des Rochers

Demande d'achat faite par Mr André Plard

La régularisation du chemin rural de Vieille Epine

Demande d'achat faite par Mr Frédéric Vade pied (chemin mitoyen avec la commune d'Izé qui effectue aussi une enquête publique pour ce chemin).

Pour ces trois chemins, les membres du Conseil Municipal ont donné, lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 octobre dernier, leur accord pour la vente de ces tronçons de chemin ruraux et communaux, aux riverains concernés.

La régularisation de chemin communal à la Verrerie

Demande d'achat faite par Mr et Mme Adan. Ce chemin communal traverse leur propriété et jouxte leurs parcelles. Les membres du Conseil Municipal ont donné, lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre dernier, leur accord pour la vente de ce tronçon de chemin, au riverain concerné.

Le prix de cession des terrains est fixé à 0,35 € le m² et les frais de géomètre et d'acte notarié ou administratif sont à la charge des acquéreurs, toutefois il est précisé que pour la régularisation de ces chemins, les frais d'enquête publique seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire ou un de ses adjoints sont autorisés par les membres du Conseil Municipal :

- à procéder à la cession de l'ensemble de ces biens communaux,
- à signer ces actes administratifs ou notariés.

SITE INTERNET : DEVIS CHARRON ET HEBERGEMENT SITE AVEC RESERVATION NOM DE DOMAINE

Faisant suite à la réunion de Conseil Municipal en date du 4 février dernier où il avait été évoqué la conception d'un site internet par Mr Charron, les membres du Conseil acceptent ce devis d'un montant de 1 000 € HT et autorise Monsieur le

Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis. Le coût de la maintenance varie en fonction du nombre d'intervention (110 € HT à 300 € HT).

TRAVAUX VOIRIE 2015

Monsieur le Maire donne lecture de trois devis de l'entreprise Chapron de Sainte Gemmes le Robert concernant :

- la réfection de chemins non revêtus au lieu-dit La Métairie, Les Jollivières et la Sévinière d'un montant de 6 486 € HT,
- le busage de fossé pour le raccordement de l'allée piétonne à la piste cyclable d'un montant de 623.20 € HT,
- la réfection de trottoirs sur la RD 20 du n° 17 au 25 avenue des Sports d'un montant de 2 844 € HT suite aux travaux d'enfouissement du SDEGM.

Les membres du Conseil municipal acceptent ces devis et autorisent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à les signer pour un montant total de 9 953.20 € HT.

Pour information : Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion des maires de la 3C concernant la mutualisation et la création de communes nouvelles. Après présentation de ce compte rendu aux membres du conseil municipal, celui-ci, à l'unanimité, ne souhaite pas rentrer dans le processus de création de communes nouvelles.

Pour information, Monsieur le Maire remet à chaque conseiller :

- Syndicat de Bassin de la Jouanne : Compte rendu du 28 novembre 2014,

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
MERCREDI 6 MAI 2015 à 20 H 00.